

# Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature

---

Volume 64

Number 1 *Haïti à l'ère du bicentenaire de l'indépendance (1804-2004)*

Article 3

---

1-1-2005

## Construire la liberté ou le défi haïtien

Bernard Hadjadj  
*UNESCO*

Follow this and additional works at: <https://crossworks.holycross.edu/pf>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

---

### Recommended Citation

Hadjadj, Bernard (2005) "Construire la liberté ou le défi haïtien," *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature*: Vol. 64 : No. 1 , Article 3.

Available at: <https://crossworks.holycross.edu/pf/vol64/iss1/3>

This Dossier is brought to you for free and open access by CrossWorks. It has been accepted for inclusion in *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature* by an authorized editor of CrossWorks.

**Bernard HADJADJ**  
UNESCO

## Construire la liberté ou le défi haïtien

**Résumé :** Donner corps à la liberté au sortir de l'esclavage et une fois l'indépendance acquise constitue encore aujourd'hui le défi majeur posé à la société haïtienne. Deux siècles après la naissance de la première république noire, le nouveau contrat social traduisant ce nouveau « vivre-ensemble » est toujours en panne. Cet article passe en revue les principaux obstacles à la construction de cette liberté : tout d'abord, l'inclusion de la masse des exclus, qui implique de briser le carcan de la misère et de promouvoir l'éducation; l'instauration de l'autorité par la loi et la responsabilité, qui suppose d'en finir avec la figure du maître, symbole de la force, ainsi qu'avec celle du faux prophète. Il s'agit donc de passer d'une société de persécution à une société de responsabilité fondée sur la justice.

Autorité, éducation, esclavage, exclusion, force, liberté, loi, prophète, responsabilité, sauveur

La lutte victorieuse des esclaves de Saint-Domingue, puis l'indépendance d'Haïti ont permis un saut qualitatif de l'humanité accueillant le peuple noir considéré jusque-là comme biens meubles. Durant les premières années d'une indépendance chèrement acquise, le jeune État faisait face, dans un environnement international hostile, à une société en ruine où tout était à reconstruire. Deux siècles après et sans sous-estimer le lourd héritage du système esclavagiste, le défi de la construction de cette liberté, de l'édification du nouveau « vivre-ensemble » d'un peuple libre se pose. Nous tenterons de cerner les difficultés de l'émergence de ce nouveau contrat social en soulignant les principales fractures qui, à notre avis, restent à réduire. C'est, *mutatis mutandis*, l'enjeu des États indépendants après une période plus ou moins longue de colonisation.

### De la libération à la liberté

La liberté se confond avec le politique, signification qui prend ses racines dans l'Antiquité et qui semble avoir été oubliée par la prolifération des pratiques totalitaires dans l'histoire contemporaine. Nous reprendrons à notre compte la définition de Hannah Arendt,

*Présence Francophone*, n° 64, 2005

qui pose la politique et la liberté comme deux notions identiques, si bien que « partout où cette sorte de liberté fait défaut, il n'y a pas non plus d'espace politique au sens propre » (Arendt, 1995 : 68). Cornélius Castoriadis rejoint Arendt lorsqu'il écrit : « l'objectif de la politique n'est pas le bonheur, c'est la liberté. La liberté effective est ce que j'appelle l'autonomie. » (Castoriadis, 1996 : 226). En d'autres termes, c'est la liberté qui permet aux hommes, dans leur pluralité, de délibérer et d'agir de manière solidaire pour produire ce « vivre-ensemble ». Pour Aristote, les deux activités essentiellement politiques sont l'action (*praxis*) et la parole (*lexis*). Ces qualités centrales pour la participation des hommes à l'autocréation de la société sont déniées à l'esclave. C'est à cause de ces défauts que « l'esclave n'est pas humain car il est dépourvu (privé) de la faculté de délibérer et décider, celle de prévoir et de choisir. Ce n'est évidemment qu'une manière de dire que l'esclave est soumis à la nécessité » (Arendt, 1988: 129).

Ainsi, la lutte des esclaves de Saint-Domingue pour la liberté constituera le préalable à leur apparition sur la scène politique. Or l'enjeu fondamental de toute société libérée, interrogation récurrente dans le cas d'Haïti depuis son indépendance, sera de donner un contenu à cette liberté afin que « l'épreuve de la liberté ne devienne pas insoutenable. Elle ne le devient que pour autant que l'on n'arrive à *ne rien faire* de cette liberté. » C'est dire que si l'acte libérateur est le préalable à la liberté, il est loin de l'épuiser. Bien au contraire, c'est là que tout commence. Car toute la difficulté est dans le passage de la réaction pulsionnelle, rebelle face à l'insupportable, à la mise en place du cadre où s'appliquera un nouveau contrat social partagé par les citoyens de la nouvelle nation en gestation.

Quelle lecture pouvons-nous avoir de l'autoconstruction de la société haïtienne? De la création d'un « vivre-ensemble »? C'est-à-dire du politique et donc de l'expression de cette difficile liberté? Une première interrogation s'attachera à saisir les solidarités comme expression de l'agir-ensemble.

En effet, lorsque l'on se réfère à l'action collective indispensable à toute stratégie de changement et qui traduit cette prise de conscience d'un « agir-ensemble » pour transformer sa condition, on a l'impression que dans l'Haïti d'aujourd'hui ces pratiques se sont étioilées. Quel constat peut-on faire à cet égard? Nous emprunterons

les résultats de l'enquête réalisée en 1996 par le Centre de recherche et de formation économique pour le développement (CRESFED) sur « les référents culturels à Port-au-Prince » :

- Tout d'abord, une défiance vis-à-vis des organisations politiques qui devient unanime parmi les analphabètes (60 % de la population). C'est, à l'évidence, un discrédit des pratiques politiques qui ont eu cours jusqu'ici et qui ont signifié : exclusion du peuple, domination, répression, corruption et toujours le maintien de la masse dans le plus grand dénuement.
- Le rejet de l'espace public : la plupart des Haïtiens se replient dans la sphère privée qui est apolitique. En effet, la majorité des Haïtiens considèrent la famille comme le cadre fondamental où s'exerce la solidarité. L'amour est le levier de tout changement social et, plus précisément, aucune transformation sociale durable n'est possible sans le changement des cœurs : conversion des cœurs selon l'enseignement des Évangiles. Pour 90 % des personnes interrogées, les transformations sociales passent par le changement des cœurs; conversion des cœurs suivant l'enseignement des Évangiles. Mais l'amour, sentiment louable, se situe au sein de la sphère privée et ne concerne pas le politique.
- Un fort individualisme qui privilégie l'action individuelle même si la plupart des gens conviennent que la solidarité, le « Tèt ensemb », est importante.

Que s'est-il passé depuis cette nuit du 22 au 23 août 1791 qui annonça l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue? Comment expliquer que ce formidable exploit libérateur d'un peuple ployant sous les morsures de l'esclavage se soit transformé en enfermement, en résignation? Surtout que le peuple haïtien en formation fut l'acteur de sa libération dans un contexte sociohistorique où le soulèvement général des esclaves relevait de l'impensable. Dès lors, pourquoi ce peuple qui prit avec un grand courage son destin en main est-il, au fil du temps, devenu spectateur et totalement incrédule à tout engagement solidaire pour changer ses pénibles conditions d'existence? Pourquoi « Ce peuple qui chante et qui souffre, qui peine et qui rit, et qui danse, [et] se résigne? » (Price-Mars, 1998 : 20).

### **Inclure les exclus**

Les statistiques, les indicateurs que l'on peut recueillir sur Haïti nous introduisent sans aucune sensibilité dans le décor froidement misérable dans lequel évolue la majorité du peuple haïtien. Et tout d'abord, quelques données, désormais familières à l'*homo-statisticus*, nous fournissent les contours du drame. Le PIB par habitant est en moyenne de 440 \$ US l'an, l'espérance de vie de 54 ans, la proportion d'analphabètes de 60 % et l'on dénombre 71 décès à la naissance pour 1000 naissances, tandis qu'un enfant sur trois vit dans un état de malnutrition chronique. « Les études concordent : environ 2/3 de la population vit au dessous du seuil de pauvreté, et, pour la plupart très en dessous » (PNUD, 2000 : 23).

Les paysans haïtiens, corps souffrant de la nation depuis les origines, sont majoritaires puisqu'ils représentent 65 % de la population totale. Leur niveau de vie ou plutôt de survie est des plus dépouillé.

La ville n'est guère plus accueillante pour ce peuple de parias lorsque l'on sait que deux tiers de la population urbaine vit avec moins de 25 \$ US par mois. La faim y est courante, si bien qu'il arrive à plus de 80 pour cent d'une population des bidonvilles de jeûner une fois par mois, lorsque ce n'est pas de 3 à 7 jours (Grammont, 1998 : 17). La capitale Port-au-Prince, considérée comme le pays plein, tandis que les paysans, socle de la nation, exilés sur leur propre terre, ont toujours été exclus et s'identifient eux-mêmes comme « gens en dehors », a, par ces afflux impressionnants de déracinés d'une campagne hostile, évolué telle une pieuvre cancéreuse. Deuxième déracinement, deuxième rupture, après l'abjecte de la traite négrière, système esclavagiste qui transforma ces hommes et ces femmes en chose, en « bien meuble ». La description que nous livre un rapport de la Banque mondiale est terrifiant :

L'eau potable est contaminée par des micro-organismes infectieux et contribue à plus de la moitié des décès parmi les enfants. Les canaux de drainage charrient des excréments humains et d'autres déchets à l'air libre, où ils sont finalement déversés sans traitement dans le bassin versant, contaminant ainsi les sources d'eau potable. Dans la plupart des centres urbains des déchets solides s'accumulent dans les rues, les marchés publics et les canaux de drainage, donnant lieu à des foyers de culture pour la vermine et autres vecteurs de

maladie et contribuant à de sérieuses inondations au cours de la saison des pluies. Les logements sont dilapidés [*sic*], insalubres, surpeuplés. (Banque mondiale, 1996 : 16).

Et comme en un déchirant écho s'élève la voix du poète haïtien, meurtri par le spectacle de sa « ville poubelle » :

1999. Année terrible du deux-cent-cinquantième anniversaire de Port-au-Prince. Nostalgie fin-de-siècle. Inquiétude fin-de-millénaire. Une société implusive / explosive. Un entremêlement anarchique de bidonvilles dans une ville éclatée / angoissée / stressée. Un magma de malheurs innommables. Un spectacle déprimant à charge de désespoir et d'immondices nauséabondes sur fond de turbulences politiques, d'insécurité zinglindieuse, de dissolution galopante et de crise généralisée... Dégringolade et chute libre dans un gouffre infernal. Ville poubelle d'épouvante. Ville dépotoir immense. (Frankétienne, 1999 : 8-9).

« Mais où est l'État? Que fait l'État? » pourrait-on à juste titre s'interroger. Un rapport officiel sur Port-au-Prince nous dit :

La réponse qui s'impose fortement, à la lecture de ce dossier, est étonnante, déroutante et sans appels : l'inexistence de l'État en Haïti [...] Nous avons affaire, à en juger par les constats dressés dans les études du dossier, à un État fantomatique, particulier, peut-être parfois sans connaissance de l'état général du pays et sans volonté d'intervenir (Holy, 1999 : 11).

Mais les origines sont plus anciennes et profondes, comme le souligne Caroline E. Fick dans sa communication « De l'insurrection de Saint-Domingue à la formation de l'État haïtien » (Hurbon, 2000 : 55). L'État se fait contre la nation. La nation naissante, c'est-à-dire la paysannerie haïtienne, qui se dessinait, se définissait en opposition aux structures de l'État en formation. C'est dire que la culture politique perçue à travers le dicton populaire qui estime que « voler l'État, c'est pas voler » est bien ancrée dans les mentalités.

On peut, dans un contexte historico-social de continuité de la misère, comprendre que pour la grande majorité du peuple haïtien, l'État est étranger, voire hostile. Si l'on se réfère aux synonymes du mot État (« leta ») en créole, on en dénombre trois qui sont loin d'une perception positive, bienveillante, protectrice : « pèseptè » (percepteur), « pwepoze » (préposé) et « kolectè dgi » (collecteur de la direction générale des impôts). L'État haïtien est loin de représenter, deux siècles après l'indépendance, une référence de l'identité collective, l'esprit du peuple, ou plus prosaïquement un

consentement partagé. Par-delà ses atrocités, la traite transatlantique a profondément bloqué la difficile construction de la communauté nationale. En effet, les Noirs arrachés à leurs communautés africaines d'origine et donc à ce consentement naturel par la naissance, les conditions initiales et préalables d'un « vivre-ensemble » naturel étaient absentes en terre antillaise. Cette base naturelle a cruellement manqué lorsqu'il s'est agi de construire la nation. Plus tard, lors des premiers balbutiements de la création de la nation, la grande masse des esclaves, des nègres bossales, a été exclue du pacte originel de la formation de la nation. La tâche de l'État, qui a pour mission de faire la nation, n'était guère facilitée, et ce, d'autant plus qu'il a toujours été caractérisé par son extrême faiblesse.

Marginalisés, exclus, brisés par le joug de la nécessité d'une existence misérable, les pauvres côtoient une richesse insolente. Dans le fond des ravines souvent inondables, regorgeant d'immondices, vivent les laissés-pour-compte à portée de regard des villas de maîtres. Ce formidable écart entre une minorité de gens fortunés et la majorité de pauvres accroît le sentiment d'injustice de ces derniers. En 1976, l'ampleur des inégalités s'énonçait ainsi : « d'un côté 95,4 % de la population ne reçoit que 48,3 % du revenu national alors que de l'autre 5 % en accapare plus de la moitié. À l'intérieur de cette catégorie, 1 % de la population détient 43,7 % du revenu national » (Jacques Barros, cité par Anglade, 1997 : 77). Un quart de siècle plus tard, la situation est toujours la même!

Cette formidable exclusion économique empêche tout dialogue. En effet, ce gigantesque fossé place les démunis en situation d'extrême infériorité et les écarte de fait de tout pouvoir social tant la domination de la minorité est exclusive. La capacité de décision des pauvres en situation d'extrême pauvreté est mince :

Lorsque par exemple la puissance sociale des individus ou des groupes d'un même espace social est extrêmement inégale, lorsque les couches sociales très faibles et occupant par conséquent un rang très inférieur sans grande chance d'élévation dans l'échelle sociale sont liées à d'autres qui ont des chances incomparablement plus grandes d'accéder au pouvoir social et dont c'est le monopole, la marge de décision individuelle des représentants des catégories sociales les plus faibles est extrêmement restreinte (Elias, 1991 : 94).

« *Analphabète, pas bête* » ou *l'impératif éducatif*

« Analfabèt, pa bèt », ce slogan choc du président Aristide, démontre, malgré son ambiguïté, l'état d'instruction dans lequel la masse du peuple haïtien était réduite à l'aube du troisième millénaire. Ces formules populistes à l'emporte-pièce, qui, au fond, se satisfont de l'ignorance du peuple, sont récurrentes dans l'histoire haïtienne. En conséquence, la réalité du système éducatif haïtien telle qu'elle peut être retracée tout au long de ces deux siècles d'indépendance révèle le peu d'intérêt des dirigeants pour l'éducation du peuple. Quelques données serviront de repères historiques pour notre appréciation. Il faut cependant rappeler que l'héritage esclavagiste était lourd. Au temps de Saint-Domingue, l'instruction des esclaves était interdite. Seule une poignée d'affranchis, déjouant l'interdiction, pouvaient s'offrir des cours particuliers. L'idée même d'instruire l'esclave, considéré comme une bête de somme, un bien meuble, était tout simplement saugrenue :

Le gouvernement français, écrit M. Villaret, a reconnu que la nécessité d'étendre et de généraliser l'instruction – convenable sans doute à un peuple libre – est incompatible avec l'existence de nos colonies qui reposent sur l'esclavage et la distinction de couleur... Ce serait donc imprudence bien dangereuse de tolérer des écoles pour les nègres et les gens de couleur. (Cité par Fouchard, 1988 : 62).

Mais quelle part a été réservée à l'éducation durant ces deux siècles d'indépendance?

**En 1904**, un siècle après 1804, à peine 4,6 % des enfants fréquentaient l'école, ce qui représentait moins de 1,5 % de la population totale. À la même époque, en Jamaïque, île à quelques encablures d'Haïti, 15 % de la population est scolarisée, soit, en comparaison, un rapport de 1 à 10.

Constatation affligeante, qui m'oblige à pousser le cri d'alarme et à dire aux Haïtiens : il est honteux qu'à l'état indépendant, nous comprenons si mal nos obligations essentielles envers nous-mêmes. La situation prospère de l'enseignement à la Jamaïque est de nature à nous faire rougir, pour ne rien dire de pis. (Féquièrre, 1906 : 333).

**L'occupation américaine** (de 1915 à 1934) n'aura guère apporté de progrès, si bien qu'après 15 ans d'occupation, la commission présidée par l'Américain Forbes pouvait faire ce triste constat :



L'ignorance tient les masses paysannes politiquement muettes, sauf dans le cas d'émeutes ou de bandes de brigands qui autrefois infestaient le pays et souvent fournissaient les forces de révolution. Ces bandes de brigands ont été détruites et ont disparu sous l'administration américaine, mais les forces sociales qui les créèrent existent encore : pauvreté, ignorance, manque de tradition ou de désir d'un gouvernement libre et ordonné. (Brutus, 1948 : 445).

Durant l'année 1942-1943, les chiffres de fréquentation scolaire, malgré une légère amélioration quantitative, restent désespérément faibles : le taux de fréquentation est de 9,23 % et touche 2,77 % de la population.

À la fin de la **dictature de François Duvalier**, en 1971, le taux de scolarisation primaire atteignait péniblement les 25 %.

La réforme Bernard, par l'introduction du créole comme langue d'enseignement, et les dispositions linguistiques de la constitution de 1987 (reconnaissance du créole comme langue officielle avec le français) créeront les conditions d'un accès plus large à l'enseignement fondamental. Il faudra attendre 1993 pour voir la création de la Commission Nationale Éducation 2004, qui s'attellera à l'élaboration du plan national d'éducation, « né du constat de la faillite du système éducatif haïtien et de l'impérieuse nécessité de faire des propositions en vue de corriger cette situation » (Ministère de l'Éducation nationale, 1994 : 12).

Ainsi, on assistera à une forte augmentation des effectifs, même si Haïti est loin d'atteindre la scolarisation universelle et que plusieurs milliers d'enfants en âge scolaire sont encore exclus du système en ce début du troisième millénaire, comme le révèle l'évolution des taux nets de scolarisation : 64,6 % en 1996-1997 contre 38 % en 1980-1981. Au total, deux siècles après l'indépendance, malgré une massification de l'enseignement, le paysage scolaire haïtien reste sombre, comme l'atteste la synthèse des éléments sur l'état de l'éducation au niveau fondamental :

- Moins de la moitié des enfants de 6 ans accèdent à l'école primaire;
- L'espérance de vie scolaire est réduite : un enfant entrant à l'école fondamentale de base peut espérer y rester durant 3,9 années;

- Il faut près de 14 années en moyenne pour achever les deux premiers cycles de l'école fondamentale (ancien primaire);
- On assiste à des déperditions considérables : si nous raisonnons sur une cohorte de 1000 élèves entrants en 1<sup>re</sup> année, nous constatons que 355 accèdent au 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental et que près de 500 élèves abandonnent avant la 5<sup>e</sup> année;
- Une majorité de maîtres ne sont pas qualifiés.

L'éducation, parce qu'elle forme l'être-ensemble aux différents espaces de dialogue – la famille, la famille élargie, le lignage, la communauté immédiate (milieu socioculturel et naturel), l'activité productive, la relation citoyenne – prépare les hommes et les femmes à agir en leur donnant la capacité d'intervenir dans les différents cercles de solidarité où se discutent et se négocient les termes du contrat social. En effet, « un citoyen, au sens plein, ne peut être mieux défini que par la participation à une fonction judiciaire et à une magistrature » disait déjà Aristote (1994 : 62).

Or, de longues périodes de dictature ont entraîné le système éducatif à la dérive : l'État, traditionnellement faible, a souvent démissionné face à sa mission de service public, laissant au secteur privé le soin de satisfaire une demande sociale éducative croissante. Mais, comme l'indiquait Durkheim, « l'éducation répond avant tout à des nécessités sociales » (Durkheim, 1990 : 241). Quelles étaient-elles pour les chefs militaires, les gros habitants et les grands commerçants?

Ils reproduirent l'attachement à la glèbe des paysans pour y extorquer la rente agricole. Il s'agissait pour les couches dominantes de réduire l'immense majorité de la population à des conditions minimales de survie. Dans cette logique, comme l'avait bien vu Rousseau, « pour satisfaire les nécessités vitales, la sensation, l'expérience, l'instinct pouvaient suffire comme ils suffisaient à l'animal ». C'est la même logique qui perdure jusqu'à nos jours, et le chantre de la théologie de la libération enfilant le cordon de président de la République d'Haïti aimait à répéter : « Analphabète, pas bête ».

Le grand défi à relever de manière urgente reste, sans conteste, celui du manque crucial de ressources humaines qualifiées d'indispensables à son redressement.

Manque structurel aggravé par la véritable saignée en ressources humaines qualifiées qu'a subie Haïti durant les longues périodes de la dictature duvaliérienne, mais aussi de l'exil de cadres sous la période du coup d'État de 1991 et de la domination du parti Lavalas. C'est dire que le pays ne pourra pas combler par sa seule dynamique interne la perte d'une grande partie de son intelligentsia qui fait cruellement défaut pour appuyer de manière durable le développement culturel, économique et social. Haïti a de fait mis à disposition d'autres pays une grande partie de ses compétences. L'instabilité politique et sociale que le pays a connu au cours de ces dix dernières années est venue aggraver cette situation, empêchant ainsi la mise à contribution de tous ses cadres retenus à l'extérieur. Une forte mobilisation nationale et internationale constitue un des défis les plus indispensables au relèvement durable de la nation haïtienne, qui passe par l'intégration des exclus dans sa construction.

### **De la force à l'autorité**

#### *Sortir de la persécution pour asseoir la responsabilité*

Ancrée historiquement, par l'esclavage, dans un état de non-droit, la formation sociale haïtienne, comme nous l'avons vu, au cours de sa période fondatrice jusqu'à nos jours, a perpétué cette situation à quelques variantes près. Une fois le pouvoir conquis par la force ou une élection, fût-elle démocratique, le propriétaire du Palais national se plaçait, avec la complicité des classes dominantes et la résignation du peuple, hors la loi.

Mais une rupture d'avec ces pratiques était attendue avec l'adoption de la constitution de 1987. Haïtiens et Haïtiennes se rendirent librement et en masse dans les bureaux de vote, du jamais vu dans l'histoire du pays. La grande majorité des électeurs, la plupart analphabètes, allait pour la première fois aux urnes. Étaient-ils conscients de se mobiliser pour une loi-mère impliquant un réel changement fondé sur la justice et la liberté? N'y allaient-ils pas, comme les y incitaient les partis démocratiques, uniquement pour l'éviction légale et définitive des duvaliéristes (dispositions de l'article 291) du paysage politique haïtien? De la même manière que le prêtre salésien de Saint-Jean-Bosco expliquait dans ses prêches que le départ de Satan (Jean-Claude Duvalier), à lui seul, ouvrait la

voie à une société plus juste et plus équitable, l'éviction par la voie constitutionnelle devait régler des siècles d'injustice et de discrimination. Les conflits électoraux succédant au coup d'État sanglant de septembre 1991, les fraudes, les actes de violence orchestrés par ces nouveaux exorcistes reproduiront les anciens schémas de domination. Pour Acéphie Venise Dubique, reprenant l'idée de Przeworski, « la structure des conflits est telle qu'aucun type d'institutions démocratiques ne peut durer, et les forces politiques finissent par se battre pour l'instauration d'une nouvelle dictature. » (Dubique, 1991 : 13). Le vieux couple violence/impunité imprègne jusqu'à saturation la psychologie des masses haïtiennes. C'est dans cette direction qu'il faudrait chercher les freins à la construction d'une société de droit. Dès lors, ne convient-il pas de s'orienter plus avant dans une voie qui consisterait à dénouer les fils de la structure idéologique de la société haïtienne? En effet, comment expliquer l'incapacité récurrente des luttes populaires à transformer durablement un cadre de misère et de grande désolation? Beaucoup d'Haïtiens pensent qu'une sorte de malédiction s'est abattue et continue de s'abattre sur le pays tant les malheurs sont permanents. Dans ce pays de forte religiosité, une impression gênante se dégage : le peuple haïtien serait un grand pécheur, il serait toujours en attente de rédemption. Rendez-vous manqués, état de péché appelant expiation, espérance d'un sauveur pour exorciser le mal, ce fatalisme ou ce déterminisme historique sont présents dans l'œuvre de Frankétienne :

Jusqu'où s'arrêtera la route expiatoire creusée en nous dans la douleur des examens de conscience? (1979 : 9).

Et la pire souffrance pour toute une génération, un insupportable sentiment de culpabilité. Une ambiance de maléfices et de corruption. Une impression de madichonnerie sous le sceau de la fatalité historique (*ibid.*).

Tout à l'écoute du cri douloureux du poète, suivons la voie que nous ouvre Willhem Reich :

La situation sociale n'est bien que la condition extérieure, encore que celle qui soit décisive en premier lieu, celle qui détermine le processus idéologique dans l'individu de masse. Il s'agit d'explorer les forces motrices grâce auxquelles tel ou tel contenu du monde politique parvient à s'assurer la domination exclusive de la vie affective. Une première chose est certaine : ce n'est pas la faim; elle n'est pas en tout cas le facteur décisif, sans quoi la révolution aurait déjà eu lieu depuis longtemps. (Reich, 1970 : 52).

Cela nous amène à nous pencher sur les traits fondamentaux qui vont modeler la vie affective, en général, de l'être haïtien. Deux pistes sont proposées :

- la première, centrale par son impact sur la petite enfance, s'intéresse à la permanence de la figure du maître, ou de son imago, qui a pour effet l'évacuation de celle du père et l'omniprésence de celle de la mère;
- la seconde, renforçant la première, est à rechercher du côté du religieux catholique et du vaudou, puisque « les phénomènes religieux doivent bien entendu être mis au compte de la psychologie de masse. » (Freud, 2003 : 158).

Selon la thèse de Fritz Gracchus, « les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines tournent autour de cette question : si le maître esclavagiste n'est plus, son imago par contre est bien présente » (cité par André, 1987 : 239). Jacques André aura le mieux développé l'empreinte durable de cette présence et de ses conséquences sur la psychologie afro-américaine. C'est donc à lui que nous emprunterons l'essentiel de cette démarche.

La dévalorisation du père, consécutive à la place prise par le maître, pose, nous le savons, la question du statut de la loi. Le maître, hors la loi, figure menaçante, symbole de violence et de confusion, s'oppose à celle du père garant de l'ordre, du « maintien des écarts » (différence des sexes, différences des générations). « La parole du père est une parole selon la loi... La parole du maître n'est l'écho que d'elle-même. Parole sans retour, sans échange, moins un inter-dit que le verbe tout entier, et dont la visée n'est plus la mise au pas de la sexualité mais le triomphe de/sur la mort. » (*ibid.* : 269). Les chefs tyranniques de l'histoire haïtienne, rejetant avec brutalité toutes vellétés de contradiction, fût-elle anodine, participent de ce soliloque assourdissant producteur, alentour, d'un silence terrifiant. Dans la famille haïtienne s'impose la position axiale du pôle maternel (grand-mère, mère, fille); l'expression qualifiant la femme de « Poto-mitan » (poteau central du Houmfort) est, à cet égard, révélatrice. C'est bien la mère ou la représentante du pôle maternel qui veille à l'alimentation, aux soins et à l'éducation des enfants, assurant souvent seule la charge financière. Comment le père, dans ces conditions, peut-il tisser le lien social, ce dialogue susceptible de créer un nouveau « vivre-ensemble »?

La trame persécutive qui tisse le réseau de voisinage dans les sociétés antillaises se déploie de façon indéfinie, jamais circonscrite. Parole diffuse – rumeur plutôt – dépourvue de centre, elle est susceptible d'une inflation que rien ne peut assurément cerner. Peut-être la société haïtienne présente-t-elle l'excès insupportable d'une telle dérive : société de méfiance généralisée (tout voisin peut cacher un tonton-macoute) où génère la tyrannie en son éternité. (*Ibid.* : 212).

Le dialogue se décline donc sur deux plans. Le plan vertical met en jeu la propension à réfléchir dans la solitude, la quiétude de l'introspection. C'est-à-dire dialogue transcendantal, dialogue intérieur : voix de Dieu pour les uns, voix de la conscience pour le profane; habitude de penser, de réfléchir au sens de ses actes. Le plan horizontal se réfère au dialogue avec les autres au sein d'une communauté particulière, une société qui a ses règles et qui permet à l'homme d'agir solidairement. « C'est la possibilité d'action qui fait de l'homme un être politique, elle lui permet d'entrer en contact avec ses semblables, d'agir de concert, de poursuivre des buts et de former des entreprises » (Arendt, 1988 : 172).

Sur les deux axes dialogaux ainsi précisés, le premier concerne « l'homme vertueux » et le second « le bon citoyen », l'un ne recouvrant pas l'autre. C'est bien à l'intersection de ces deux axes que doit se situer le sens à donner à tout projet. C'est d'une certaine manière en ce sens que les pionniers de l'UNESCO ont d'emblée situé la démarche de l'Organisation, et ce, dès les deux premières phrases du préambule de l'Acte constitutif que nous paraphaserons pour coller à notre propos : c'est dans l'esprit des hommes que naissent les injustices, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut dresser les principes du droit et des lois et dans les sociétés qu'il faut inscrire durablement les règles juridiques et les faire respecter.

#### *L'autorité de la loi*

Chaque peuple, chaque société secrète sa propre mythologie politique à travers l'héroïsation de grands hommes, la production de modèles exemplaires : l'homme providentiel, le guide, le sauveur, le chef (Girardet, 1986 : 70).

Raoul Girardet fixe deux bornes dans la galerie des modèles : le héros de la normalité et le héros d'exception. Il semble qu'en Haïti, les modèles retenus soient hors « normalité ». Comme l'écrivait E. Brutus, « avant d'être un homme, l'Haïtien fut un héros. L'héroïsme

est un feu qui dévore l'âme où il domicile. À un âge épique, doit succéder une ère raisonnable, sinon le héros oisif s'épuise dans le parasitisme, la jérémiade, la révolte » (Brutus, 1948 : 285). Bien plus qu'un processus d'héroïsation, on assiste à un phénomène de transmutation du réel, d'une divination des grands hommes tels Jean-Jacques Dessalines et François Duvalier qui sont entrés dans le panthéon Vodou.

Toussaint Louverture, le Précurseur comme le nomme Aimé Césaire, bien que respecté, ne frappe pas l'imaginaire haïtien comme Dessalines, père de l'indépendance. Toussaint se rapprocherait de Cincinnatus au style emprunt de « gravitas » : fermeté dans l'épreuve, expérience, prudence, sang-froid, mesure.. C'était un homme d'une grande sobriété, « il bornait sa nourriture à une galette et à un verre d'eau par 24 heures. Il ne dormait que deux heures. » (Schoelcher, 1982 : 366). Calculateur, rusé, il excellait dans le maniement des alliances tactiques. De foi catholique – son langage était toujours plein du nom de Dieu –, il avait le souci de l'ordre, de la famille, fustigeait le concubinage et encourageait le mariage. La constitution de 1801 révèle les principaux traits de caractère de Toussaint Louverture. À cela s'ajoutait la conviction qu'il était l'homme providentiel qu'avait annoncé l'abbé Raynal.

Si Toussaint était un stratège réfléchi, tenace, aux valeurs conservatrices, Dessalines, en revanche, était une force. Modèle des grands guerriers conquérants et pressés, il se rapprocherait, à l'exception de son âge, du modèle d'Alexandre qui traverse l'Histoire en un éclair fulgurant. Il avait un tempérament fougueux, violent, rebelle. C'était un vengeur, un justicier. Esclave cultivateur, il avait, contrairement à Toussaint qui connut un sort plus doux dans l'habitation Breda, le corps couvert de cicatrices, marques indélébiles des coups de fouets qu'il reçut à maintes reprises. Il subit les violences de l'esclavage dans sa chair et pas seulement dans son âme. C'est la rage qu'exprimait Dessalines lorsqu'il disait : « Tant que ces marques paraîtront sur ma chair, je ferai une guerre d'extermination à tous les Blancs. » (*Ibid.* : 407). Les qualificatifs donnés à Dessalines révèlent cette force indomptable : courageux, audacieux, téméraire, féroce. Contrairement à l'attitude frugale de Toussaint, Dessalines était un « bambocheur ». Après une victoire, il ne songeait qu'à s'amuser et à danser. Plus proche de la masse des nègres cultivateurs, il ne voulait rien emprunter aux Blancs et, lorsqu'il se réfère à Dieu, il

est aussi question des esprits du vaudou. Dans sa proclamation annonçant à la nation l'extermination générale des Français, sa mission de justicier des dieux, il s'exprima en ces termes : « J'ai levé mon bras trop longtemps retenu sur leurs têtes de coupables. À ce signal qu'un Dieu juste a provoqué, nos mains saintement armées ont porté la hache sur l'arbre antique de l'esclavage et des préjugés. » (Madiou, 1999 : 179).

Mais, par-delà les fondateurs et les leaders, la question centrale qui mine la société haïtienne est, nous semble-t-il en dernière analyse, celle du fondement de l'autorité. Jusqu'ici, c'est la force qui a dominé, excluant ainsi toute construction d'une autorité qui, par définition, doit être acceptée, reconnue. En effet,

l'acte autoritaire se distingue de tous les autres par le fait qu'il ne rencontre pas d'opposition de la part de celui ou ceux sur qui il est dirigé. Ce qui présuppose, d'une part la possibilité d'opposition et, de l'autre, le renoncement conscient et volontaire à la réalisation de cette possibilité. (Kojève, 2004 : 57).

Or l'autorité du maître ne s'exprime que sur une masse rendue amorphe; toute velléité de réaction de sa part est réduite par la force brutale.

Kojève, dans son essai intitulé « La notion de l'autorité », propose quatre types purs ou élémentaires d'autorité : celle du père sur l'enfant, du maître sur l'esclave, du chef sur la bande et celle du juge. Dans la réalité, il est rare de rencontrer un type pur; il est généralement combiné avec d'autres, mais il présente une dominante. S'agissant d'Haïti, nous avons vu ce qu'il en était de l'autorité du père et de ses effets sur la psychologie collective. Celle du juge, d'arbitre ou de médiateur, basée sur l'équité et la justice, la société haïtienne, après deux siècles d'indépendance, est toujours à sa recherche. Il convient, dès lors, de les préciser en suivant les variantes définies par Kojève pour déterminer de quelle manière elles traversent l'ensemble de l'espace politique et social.

L'autorité du maître sur l'esclave comporte plusieurs variantes : celle du noble sur le vilain, du militaire sur le civil, de l'homme sur la femme et celle du vainqueur sur le vaincu. Parmi les déclinaisons de l'autorité du chef, citons : l'autorité du supérieur, celle du maître sur l'élève, l'autorité du savant, du technicien et enfin, l'autorité du devin ou du prophète.



Comment ces différentes formes s'expriment-elles dans le contexte haïtien? Reprenons tour à tour les différentes variantes de la figure centrale du maître.

*L'autorité du noble sur le vilain*

Les manifestations de cette relation d'autorité se rencontrent à plusieurs niveaux, notamment :

- Le citadin, l'habitant du bord de mer, par rapport au paysan « gros soulier », mal dégrossi;
- Le mulâtre ou tout simplement le moins coloré vis-à-vis du plus noir « Nwè »;
- Le « gros habitant », le « don » face au petit paysan parcellaire ou sans terre.

*L'autorité du militaire sur le civil*

Le pouvoir militaire aura, pendant plus d'un siècle et demi, dominé l'espace politique haïtien.

*L'autorité de l'homme sur la femme*

Elle s'appuie, à l'image des sociétés méditerranéennes, sur la virilité sexuelle de l'homme laquelle, dans le cas des sociétés caribéennes, se mesure, principalement, au nombre de conquêtes, traduisant ainsi « la difficulté pour l'homme noir, l'impossibilité d'occuper de façon assurée la position paternelle. » (André, 1987 : 77).

*L'autorité du vainqueur sur le vaincu*

Cette manifestation d'autorité traverse toute l'histoire d'Haïti faite de l'exclusion systématique des perdants et de leur mise au pas. Proche de nous, la constitution de 1987, ouvrant une nouvelle période démocratique après le départ de Jean-Claude Duvalier, devait, dans son article 291, exclure les criminels de la dictature duvaliériste de toute fonction publique. Cette légitime disposition constitutionnelle allait, à travers le slogan « macoutes pa ladan », occasionner

l'épuration, sans discernement, d'un bon nombre de fonctionnaires sous Aristide.

*L'autorité du chef*

À cet égard, la variante du prophète doit, avec la figure du maître, retenir toute notre attention tant elle fut répandue dans l'histoire d'Haïti, avec deux personnages centraux qui en furent les figures emblématiques pour le malheur du peuple haïtien : François Duvalier et Jean-Bertrand Aristide. Tout comme Duvalier, Aristide développera une mécanique de mort et de désolation, plus sournoise peut-être, en y mettant davantage de formes, car les temps de la guerre froide étant passés, le communisme au « couteau entre les dents » n'effraie plus le protecteur américain.

C'est bien sur deux figures autoritaires principales que s'appuieront la plupart des dirigeants haïtiens, celle du maître et celle du prophète ou du devin. Mais il s'agit là de fausses autorités dans la mesure où, sans consentement durable des populations, elles ne peuvent s'exprimer que par l'usage constant de la force.

Commençons par François Duvalier, maître/prophète inspiré par les forces du vaudou. Bien avant son entrée dans l'arène politique, collaborateur de la *Revue des griots*, il prône un « humanisme totalitaire » à côté de « l'humanisme communiste, l'humanisme hitlérien, l'humanisme scientifique, l'humanisme catholique » (Duvalier, 1939 : 123). Dans cet amalgame délirant, la figure du maître absolu pointait déjà, avant-goût en quelque sorte de la posture qu'il prendra une fois aux commandes de l'État. Avant même sa prestation de serment, le ton sera donné. La loi martiale est proclamée en septembre 1957 et, dans la foulée, est annoncé par décret le sens qui sera donné à la justice : « Le gouvernement décrète **la mise hors la loi**; une mesure extrême selon laquelle les individus déclarés tels par arrêté de l'exécutif pourront être appréhendés ou abattus par n'importe quel citoyen, civil et militaire, à n'importe quel moment et à quelque point du territoire qu'il les aura trouvés. » (Moïse, 1990 : 366). La chasse à l'homme était ouverte. Le nouveau maître a droit de vie et de mort sur ses sujets. C'est ce qu'il précisera à l'occasion de ses prises de parole publiques : maître absolu, il se situe hors la loi!

Un an après sa prise de pouvoir, il dira :

J'ai conquis le pays. J'ai conquis le pouvoir. Je suis la Nouvelle Haïti. Vouloir me détruire, c'est vouloir détruire Haïti elle-même. C'est par moi qu'ELLE respire, et c'est par ELLE que j'existe. Aucune force au monde ne peut m'empêcher de remplir ma mission historique, celle de défense farouche des révolutions de 1946 et 1956, car c'est Dieu et le destin qui m'ont choisi. (Moïse, 1990 : 388).

Seigneur et maître, c'est ainsi qu'il se définit après le référendum de 1964 le proclamant président à vie avec droit de désigner son successeur : « Il n'y aura plus d'élection sur la terre d'Haïti pour désigner un nouveau chef d'État [...] Je serai seigneur et maître [...] J'ai toujours parlé avec l'énergie farouche qui me caractérise, avec toute la sauvagerie qui est mienne. » (*Ibid.* : 410).

La figure du maître est renforcée par celle du prophète, investi d'une mission sacrée qu'il détient des divinités du vaudou et que les hommes ne peuvent lui contester puisqu'il répète : « ils ne peuvent m'avoir, je suis un être immatériel » ou encore : « seuls les dieux peuvent me reprendre le pouvoir » (Diederich et Burt, 1986 : 272). « D'avoir fait d'un sorcier (Zacharie Delva) son représentant personnel confère à Duvalier l'auréole d'un commandant en chef des légions vaudou. » (*Ibid.* : 343).

Comme tous les chefs totalitaires, les masses et lui ne feront qu'un, selon le schéma circulaire que reprendra Aristide : *vox populi, vox Dei, vox Pap Doc.* « Je suis le drapeau haïtien, un et indivisible [...] Je n'ai d'ennemis que ceux de la Nation [...] Je suis le seul soleil qui éclaire toute la terre d'Haïti.. Haïti ne respire que par moi. C'est par elle que j'existe » (*Ibid.* : 277). Hannah Arendt a souligné cette interdépendance entre le chef totalitaire et les masses en mentionnant à titre d'exemple l'adresse d'Hitler aux Sections d'Assauts (SA) : « Tout ce que vous êtes, vous l'êtes à travers moi; tout ce que je suis; je le suis seulement à travers vous » (Arendt, 2002 : 636).

Ces caractères, maître hors la loi, prophète inspiré par les dieux ou Dieu, peuple réduit au silence en vertu de la consubstantialité entre le tyran et les masses, se retrouvent chez Aristide. Mais avec lui, les Écritures seront abondamment sollicitées et le Christ sera mis en avant et de nouveau mis en croix. En effet, toute analyse sur la situation des Haïtiens est mise en parallèle avec le message évangélique et la référence constante à Jésus.

Aristide se situe hors la loi en se livrant à une réinterprétation du christianisme comme religion de sortie de la loi, en rupture avec l'Ancien Testament. Dans sa thèse en théologie, « névrose vétéro-testamentaire », moins liée, du moins dans sa partie conceptuelle, aux contingences du discours électoral, forcément démagogique, le rejet de la Loi, des lois demeure l'argument central de son propos. Les développements qui suivront viseront à démontrer ensuite que le Dieu de la Torah (Pentateuque), Père du Dieu vivant, est un tyran par ses commandements et sa Loi.

Le prêtre Aristide a une interprétation partielle, voire délibérément partielle, des premières Écritures. S'agissant justement de la responsabilité, il omet de citer une parole centrale du Deutéronome, celle qui fait la liberté de choix de l'homme : « Voici, j'ai placé aujourd'hui devant toi la vie et la mort – choisis la vie » (Dt. 30, 19). Comme le dit Néher, devant cette alternative, « la Torah attend une réponse : elle fait un pari sur le pouvoir de l'homme sur sa responsabilité. » (Néher, 1996 : 64). *Exit* le Législateur, il n'accepte que le Dieu libérateur. Convaincu que toute loi ne peut être que liberticide et productrice d'irresponsabilité, Aristide campera, dès son élection, le personnage du prophète-libérateur en s'inscrivant sur la voie salvatrice du Christ sauveur : « Ainsi le peuple a trouvé un candidat pour provoquer avec lui l'irruption, la manifestation de ce visage divin reflétant la réalité humaine. » (Aristide, 1992 : 21). Dans le sillage de Jésus et des textes évangéliques, le corps d'Aristide est le corps du peuple haïtien tout entier. Interdépendance entre le dictateur et le peuple déjà notée chez François Duvalier : « Choix d'un homme, choix de son peuple, choix de son homme. Peuple de Dieu, homme de Dieu, ensemble ils n'ont fait qu'obéir à leur Dieu, en lui rendant ce qui lui était dû. » (*ibid.* : 25). Comme un miroir, le candidat a permis au peuple de se regarder. « Dieu de communion, communion de profondeur, profondeur théologique et politique. Un peuple. Un homme. Un choix. » (*ibid.* : 35). *Vox populi, vox Dei, vox Titide*, le schéma est toujours le même. Dès lors que son chef se pose en nouveau Dieu vivant, le peuple est muet, il n'a plus qu'à obéir, comme lui Aristide obéit à Dieu; il ne peut y avoir de dialogue, soliloque divin incarné par le prêtre apostat.

Seul l'amour, figure du vide en politique, servira de programme au nouveau président, un amour abstrait évacuant l'inter-relation entre les hommes qui s'expriment dans le réel. Dans son discours

d'investiture, on relèvera à 44 reprises le mot *amour* ou le verbe *aimer*. Nous ne résistons pas à citer un long passage imagé de ce discours, traduit du créole, et destiné aux masses haïtiennes :

Je sais que vous êtes fous de moi, fous de notre Haïti chérie; tout cela, c'est de l'amour l'un pour l'autre, c'est cet amour de l'un pour l'autre, c'est cet amour qui nous a conduits ici pour nous conduire à Haïti que nous voulons construire. L'amour et la démocratie, c'est « passe me prendre, je viens te chercher »; l'amour et la justice, c'est la bague et le doigt; l'amour et le respect, c'est le poisson mêlé au court-bouillon; l'amour et la dignité, ce sont les deux faces d'une même médaille; l'amour et le *tèt ensanm*, c'est du pareil au même. En voilà un parfum qui sent bon le parfum de l'amour. (Aristide, 1992 : 99).

Jésus, dieu d'amour, Aristide prophète d'amour va s'affranchir de toute loi imitant, selon sa lecture, le Christ qui se serait affranchi des lois mosaïques, lois particulières à un peuple particulier.

Moïse, homme, était à la fois prophète et législateur, et c'est bien cette seconde qualité qui permet l'édification de la liberté, comme le souligne Armand Abécassis : « Prophète seulement, il aurait libéré les Hébreux de leurs souffrances et de leur joug. Législateur en même temps que prophète, il libère de l'injustice pour introduire à la responsabilité et à la justice. » (Abécassis, 1987 : 134). Aristide comme avant lui Duvalier n'ont été ni l'un ni l'autre : le dénuement du peuple est total et l'impunité reste généralisée.

Mise sur les fonds baptismaux par le cataclysme esclavagiste, aux effets dévastateurs non encore expurgés, la société haïtienne, une fois débarrassée du carcan liberticide, subira tout au long de son histoire indépendante une succession de traumatismes qui rendront difficile la construction d'une liberté arrachée par tant de sacrifices. À l'ostracisme des grandes puissances qui ne pardonnaient pas l'émancipation du Petit Poucet nègre s'ajouteront des régimes tyranniques basés sur l'exclusion du peuple que l'on maintenait dans un état de profond dénuement et de désespérance. Il devenait ainsi la proie facile à toutes les formes d'enchantement et de manipulation. Exclue à l'intérieur, ce peuple connaîtra les traumatismes de l'occupation étrangère et l'exil. Rien ne lui aura été épargné.

**Bernard Hadjadj** est actuellement représentant régional de l'UNESCO pour le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine, avec résidence à Yaoundé. Universitaire et spécialiste en sciences sociales, il connaît bien Haïti pour y avoir passé de nombreuses années, d'abord comme chef de mission de coopération et ensuite comme représentant de l'UNESCO. Auteur des *Parias de la mondialisation* (Présence africaine, 1998), il prépare en ce moment un ouvrage sur ce pays, dans lequel il évoque aussi bien le difficile accès à la liberté que la faiblesse de l'organisation politique.

### Références

- ABÉCASSIS, Armand (1987). *La pensée juive, tome I : Du désert au désir*, Poche, essais.
- ANDRÉ, Jacques (1987). *L'inceste focal dans la famille noire antillaise*, Paris, PUF.
- ANGLADE, Mireille Neptune (1997). *L'autre moitié du développement, à propos du travail des femmes*, Port-au-Prince, Éditions Les Alizés.
- ARENDT, Hannah (2002). *Les origines du totalitarisme : Eichman à Jérusalem*, Paris, Quarto-Gallimard.
- (1995). *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Seuil.
- (1988). *La condition de l'homme moderne*, Paris, Agora.
- ARISTIDE, Jean-Bertrand (1992). *Théologie et politique*, Québec, CIDIHCA.
- Aristote (1994). *Les politiques*, traduction de P. Pellegrin, Paris, GF Flammarion.
- BANQUE MONDIALE (1996). *Rapport sur les conditions de vie dans l'agglomération de Port-au-Prince*, document ronéoté.
- BRUTUS, E. (1948). *Instruction publique en Haïti 1492-1945*, Port-au-Prince, imprimerie de l'État.
- CASTORIADIS, Cornélius. (1999). *Carrefours du labyrinthe, VI : Figures de l'impensable*, Paris, Seuil.
- (1996). *Carrefours du labyrinthe, IV : la montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil.
- COLLECTIF (1994). *Actes du séminaire d'élaboration de la stratégie du plan national d'éducation, 29-30 avril*, Port-au-Prince, ministère de l'Éducation nationale.
- DIEDERICH, Bernard et AI BURT (1986). *Papa Doc et les tontons macoutes*, Port-au-Prince, Éd. Deschamps.
- DUBIQUE, Acéphie Venise (1991). *Les élections dans la transition démocratique en Haïti*, Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC).
- DURKHEIM, Émile (1990). *Leçons de sociologie*, Paris, Quadrige/PUF.
- DUVALIER, François (1968). *Œuvres essentielles, tome 1, Éléments d'une doctrine*, Port-au-Prince, Presses nationales d'Haïti, coll. « Œuvres essentielles ».
- (1939). *Revue des griots*, Port-au-Prince, Imprimerie nationale.
- ELIAS, Norbert (1991). *La société des individus*, Paris, Pocket-Fayard.

- FÉQUIÈRE, Fleury (1906). *L'éducation haïtienne*, Port-au-Prince, Imprimerie l'Abeille.
- FOUCHARD, Jean (1988). *Les marrons du syllabaire*, Port-au-Prince, Henri Deschamps.
- Frankétienne (1999). *Rapjazz, Journal d'un paria*, Port-au-Prince, Spirale.
- (1979). *Les affres d'un défi*, Port-au-Prince, Fardin.
- FREUD, Sigmund (2003). *L'homme Moïse et la religion monothéiste*, Folio, coll. « Essais ».
- GIRARDET, Raoul (1986). *Mythes et mythologies politiques*, Seuil, coll. « Point/histoire ».
- GRAMMONT, Vincent (1998). *Rapport d'enquête sur la zone marginalisée de la ravine pintade*, Port-au-Prince, France Libertés, décembre.
- HOLY, Gérard (dir.) (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine*, Port-au-Prince, Imprimerie nationale.
- HURBON, Laënnec (dir.) (2000). *L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791)*, Karthala.
- KOJÈVE, A. (2004). *La notion d'autorité*, Paris, Gallimard, coll. « Idées ».
- MADIOU, T. (1999). *Histoire d'Haïti, tome III*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps.
- MOISE Claude (1990). *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, tome II : de l'occupation étrangère à la dictature macoute*, Québec, Éditions du CIDIHCA.
- NÉHER A. (1996). *L'identité juive*, Paris, Petite bibliothèque Payot.
- PNUD : Bilan Commun de Pays – Système des Nations Unies / République d'Haïti, octobre 2000.
- PRICE-MARS, Jean (1998). *Ainsi parla l'oncle*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps.
- REICH, Willhem (1970). *Psychologie de masse et fascisme*, Éditions la pensée molle.
- SCHOELCHER, V. (1982). *Vie de Toussaint Louverture*, Paris, Karthala.